

CONFERENCE DE PRESSE

PRESENTATION DES DEUXIEMES ASSISES MOST

**LE RENDEZ-VOUS ANNUEL DES
MEDECINS A ORIENTATION SPECIFIQUE THERAPEUTIQUE**

« LE LIBRE CHOIX THÉRAPEUTIQUE »

Paris, le 5 mars 2010



www.polemost.fr





AVEC LA PARTICIPATION DE

Dr Meyer SABBAH

Président de POLE MOST
Vice Président de l'URML PACA
Président d'UNION COLLEGIALE

Dr Danielle COLONGEON

Présidente de la Commission MEP de l'URML PACA
Secrétaire Générale de FAMOST

Mme Isabelle ROSSI

Présidente de l'APMH
Trésorière de POLE MOST

Dr Alain COLONGEON

Vice Président de FAMOST
Secrétaire Général de POLE MOST

Dr Daniel SCIMECA

Président du SMH

Mr Didier GASTAUD

Trésorier de l'AURMA

Mr Michel PRADELLE

Membre du CA de l'APMA

Mme Christine CIEUR

Membre du CA de PHYTO 2000



SOMMAIRE

1) COMMUNIQUE

2) QUI SOMMES-NOUS ?

3) POLE MOST ET SES COMPOSANTES

4) QUATRE DEFIS POUR LES MOST :

- LA FEDERATION DES MOST
- LA PLACE DES MOST DANS LE SYSTEME DE SANTE FRANÇAIS
- LA LIBERTE DE CHOIX THERAPEUTIQUE
- L'ACCES AUX SOINS MOST POUR TOUS



1) COMMUNIQUE (1)

Le mouvement MOST est né à l'initiative d'un groupe d'élus de l'URML PACA qui a créé l'unique commission MEP existant à ce jour. Ce mouvement a vite pris une ampleur nationale, ayant trouvé une caisse de résonance sur tout le territoire français.

Un mouvement citoyen :

67% des français se soignent par nos spécificités thérapeutiques, alors que les pouvoirs publics et sécurité sociale feignent de l'ignorer. A ce titre, les six associations de patients, membres fondateurs de POLE MOST, sont nos meilleurs ambassadeurs dans notre combat.

Quel est notre bilan à ce jour ?

En moins d'un an, POLE MOST a réussi à fédérer 31 structures en son sein. Les premières Assises MOST (13 juin 2009) ont regroupé plus de 300 personnes. Un label de qualité MOST a été créé. Nous sommes actifs sur la diffusion d'informations médicales indépendantes, nous avons participé à la rédaction d'un contrat de complémentaire de santé.



1) COMMUNIQUE (2)

Quels sont nos projets pour 2010 ?

- La montée en puissance du label qualité MOST
- La création du PRIM (PRix Initiative Most) récompensant un projet innovant MOST
- La sortie d'un contrat de complémentaire de santé dédié MUST (Mutuelle pour l'Utilisation des Spécificités Thérapeutiques)
- La tenue des 2èmes Assises MOST le 10 avril 2010 à la Faculté de médecine de la Pitié Salpêtrière
- La reconnaissance des lettres de noblesse de nos spécificités thérapeutiques.

Quels sont nos objectifs ?

- Garantir la dimension humaniste de la médecine en prenant en compte l'individu dans sa globalité
- Permettre aux médecins MOST de continuer à pratiquer leur art
- Permettre aux patients d'accéder à des soins MOST de qualité
- Devenir de par notre force de proposition l'interlocuteur des pouvoirs publics et des assureurs.

ET DEFENDRE L'UN DES DROITS ESSENTIELS CONSTITUTIONNELS DES FRANÇAIS : LE LIBRE CHOIX THERAPEUTIQUE



2) QUI SOMMES NOUS ? (1)

Au départ, un constat : la demande grandissante et légitime des citoyens français à utiliser des thérapeutiques alternatives face aux remaniements du système de santé français qui tend à les marginaliser ou même à les exclure.

Forte de ce constat, la commission Médecins à Exercice Particulier de l'Union Régionale des Médecins Libéraux de la région PACA a initié la constitution de ce rassemblement à la fin de l'année 2008.

Lors d'un colloque à Marseille, le 15 novembre 2008, se sont réunis dans ce but les syndicats, les sociétés savantes et les écoles des différentes spécificités thérapeutiques, ainsi que des associations de patients et des complémentaires de santé autour d'un thème national : « La place des MEP dans le système de santé ».

Sous le vocable MEP, créé par les caisses dans les années 70, se trouvaient regroupés 53 exercices médicaux aussi différents que l'homéopathie, la médecine légale, l'angiologie et la médecine aéronautique.

Très vite, la nécessité d'individualiser un groupe cohérent apparut comme une évidence ; les MOST (Médecins à Orientation Spécifique Thérapeutique) étaient nés : des médecins qui utilisent, après une démarche diagnostique identique à tous les généralistes, une spécificité thérapeutique, seule ou en association avec les thérapeutiques allopathiques.



2) QUI SOMMES NOUS ? (2)

La deuxième évidence, c'était la nécessité d'unir nos forces et de se fédérer pour avoir une chance de se faire entendre.

Deux jumeaux voyaient alors le jour :

FAMOST qui rassemble syndicats, écoles et sociétés savantes des différentes spécificités, et POLE MOST qui regroupe la FAMOST, des associations de patients, et des complémentaires de santé intéressées par la prise en compte de soins MOST.

Le but de PÔLE MOST est d'unir les forces et les idées de tous dans divers domaines pour constituer une force de proposition, affirmer notre existence et faire reconnaître nos spécificités.

L'objectif initial a été très largement dépassé : trente et une structures constitutives et des nouvelles associations postulantes.

Les MOST pourront ainsi déterminer leur juste place dans le système de santé pour continuer à pratiquer une médecine de qualité et assurer le libre choix thérapeutique aux médecins et aux patients.

Les MOST continueront à défendre la dimension humaniste de la médecine, prenant en compte l'individu dans sa globalité et dans son contexte.



2) QUI SOMMES NOUS? (3)

POLE MOST a été créé en 2009 sous la forme d'une association Loi 1901 avec pour buts :

- La fédération des membres constituant l'Association FAMOST (Fédération Associative des Médecins à Orientation Spécifique Thérapeutique), d'associations de patients et de complémentaires de santé
- La création d'un pôle MOST dans le système de santé français
- L'objectif de devenir à ce titre un interlocuteur des pouvoirs publics, des assureurs, et des organismes sociaux
- La défense et la promotion des médecines à spécificité thérapeutique
- La création d'un label de qualité MOST pour la communication grand public
- Et plus généralement, toute action contribuant à l'amélioration et à la défense des activités relatives à la santé concernant les MOST.

Le siège social a été fixé à Grasse au 2, avenue Thiers.

PÔLE MOST est composé de personnes morales : associations de patients, complémentaires de santé, syndicats, sociétés savantes et instituts et associations de formation.

PÔLE MOST est constitué de 3 collèges : un collège d'offreurs de soins (professionnels de santé), un collège de consommateurs de soins (associations de patients) et un collège d'acheteurs de soins (mutuelles et assureurs).



2) QUI SOMMES NOUS? (4)

ORGANIGRAMME

Président

Dr Meyer SABBAH

Vice Président

Dr Bérengère ARNAL

Secrétaire Général

Dr Alain COLONGEON

Secrétaire Général Adjoint

Dr Philippe DUCREUX

Trésorier

Mme Isabelle ROSSI

Trésorier Adjoint

Dr Patrice PETIT



3) POLE MOST ET SES COMPOSANTES (1)

Associations de patients :

- APMH (Association Promotion de la Médecine Homéopathique)
- AURMA (Association pour l'Utilisation Raisonnée des Médecines Alternatives)
- APMA (Association de Patients de la Médecine Anthroposophique)
- AU SEIN DES FEMMES
- AKF (Association Kousmine France)
- APAM (Association Pour l'Alternative en Médecine)
- PHYTO 2000

Complémentaires de santé :

- MTRL « Une mutuelle pour tous » (Mutuelle des Travailleurs de la Région Lyonnaise)
- AGPS (April Groupe Prévoyance Santé)

Syndicats :

- SMILE (Syndicat des médecins Indépendants Libéraux Européens)
- SMH (Syndicat de la Médecine Homéopathique)



3) POLE MOST ET SES COMPOSANTES (2)

Sociétés savantes :

- FORGEMI (Fédération Organisationnelle pour la Recherche Généraliste et l'Enseignement en Médecine Indépendante)
- SFM (Société Française de Mésothérapie)
- SFEM (Société Française d'Endobiogénie et de Médecine)
- GRAIN (Groupe de Recherche et d'Application en Immunologie et Nutrition)
- CERM PROVENCE EST (Centre d'Etude et de Recherche en Mésothérapie Provence Est)
- CERM Midi Pyrénées (Centre d'Etude et de Recherche en Mésothérapie Midi Pyrénées)
- AREMA (Association pour la Recherche et l'Enseignement en Médecine Anthroposophique)

Instituts et associations de formation :

- AMIFORM (Association Médicale Indépendante de FORMation)
- FFSH (Fédération Française des Sociétés d'Homéopathie)
- SMB (Société Médicale de Biothérapie)
- IHS (Institut Homéopathique Scientifique)
- Ecole Hahnemannienne de Fréjus-Saint-Raphaël
- SMB Nice (Société Médicale de Biothérapie Nice)
- AMIFORM PACA (Association Médicale Indépendante de FORMation de la région PACA)
- FORMALLIANCE



3) POLE MOST ET SES COMPOSANTES (3)

Autres structures :

- SOLIDARITE HOMEOPATHIE
- AMIPARGNE
- CODEMI (COLlectif de DEFense des Médecins Indépendants)
- ECPM (European Council of doctors for Plurality in Medecine)
- SOTP (Société des Officinaux Sous Traitants en Préparation)



4) QUATRE DEFIS POUR LES MOST (1)

1 – LA FEDERATION DES MOST (1)

Quelles sont tout d'abord les spécificités thérapeutiques pouvant être considérées comme MOST ?

L'homéopathie, la mésothérapie, l'acupuncture, la phytothérapie et l'aromathérapie, l'ostéopathie, la nutrithérapie, l'auriculothérapie, l'oligothérapie, l'hypnose, ... la liste n'est pas close, mais les autres disciplines devront convaincre les membres du conseil scientifique et du groupe label qualité.

D'où est parti ce mouvement ?

D'un groupe d'élus à l'URML de la région PACA, exerçant ces spécificités thérapeutiques et qui a été à l'initiative de la création de la seule commission MEP existant à ce jour. Ce mouvement est maintenant national, ayant vite trouvé une caisse de résonance sur tout le territoire français, et même européen.

Quel est notre bilan à ce jour ?

En l'espace d'un an, nous avons réussi à réunir la quasi-totalité des acteurs de santé MOST lors d'un colloque à Marseille, puis nous avons fédéré 31 associations dans POLE MOST représentant plus de 30 000 adhérents.

Le pari de rassembler une quinzaine de structures est plus que dépassé, d'autant plus qu'une dizaine de postulants tapent à la porte.

Mais il reste encore quelques septiques que nous saurons convaincre par nos réalisations plutôt que par nos discours.



4) QUATRE DEFIS POUR LES MOST (2)

1 – LA FEDERATION DES MOST (2)

Quelle est l'originalité de POLE MOST ?

De part la cohérence de ses membres ce regroupement a du sens.

Pour parvenir à ses objectifs, POLE MOST s'est structuré en 3 collèges :

- Un collège d'offreurs de soins composé de professionnels de santé
- Un collège de consommateurs de soins composé des associations de patients
- Un collège d'acheteurs de soins composé des mutuelles et des assureurs



4) QUATRE DEFIS POUR LES MOST (3)

2 – LA PLACE DES MOST DANS LE SYSTÈME DE SANTE FRANCAIS

Qui sont les MOST ?

Avant tout des docteurs en médecine diplômés par les facultés de médecine françaises, le plus souvent des médecins généralistes assumant 1er et 2ème recours dans le sens étymologique du terme.

Les MOST pratiquent un interrogatoire et un examen clinique comme tout médecin, établissent un diagnostic, parfois avec l'aide d'examen paracliniques classiques, et si l'indication est justifiée traitent leurs patients (et non pas les maladies) avec leurs spécificités thérapeutiques.

Quelle pratique défendent-ils ?

POLE MOST tient à marquer son profond attachement à la pratique de la médecine générale et spécialisée libérale intégrant la pratique MOST.

La médecine générale libérale, espèce en voie de disparition, pas encore espèce protégée, ne peut se permettre de s'amputer d'une partie de ses praticiens, près de 10 000 à ce jour, qui doivent faire partie intégrante de l'offre de soins.

Quels sont leurs problèmes ?

Les MOST subissent les mêmes problèmes que tous les médecins libéraux, auxquels se rajoutent ceux de leurs spécificités.

La démographie médicale MOST est catastrophique depuis la fermeture du secteur 2, l'entreprise médicale n'étant plus viable de par la durée des consultations.

Les associations de patients sont de plus en difficulté pour répondre aux demandes de leurs adhérents cherchant homéopathe ou acupuncteur dans certains territoires de santé.

4) QUATRE DEFIS POUR LES MOST (4)

3 – LA LIBERTE DE CHOIX THERAPEUTIQUE

Quelle légitimité ?

La liberté de choix thérapeutique est un droit constitutionnel essentiel qu'il va falloir faire respecter à nos politiques ; il se conçoit pour le patient comme pour le médecin. C'est un véritable mouvement citoyen : plus de 67 % des français se soignent de façon exclusive ou occasionnelle par ces spécificités thérapeutiques, et pouvoirs publics et caisses de sécurité sociale feignent de l'ignorer ; d'ailleurs 6 associations de patients sont membres fondateurs de POLE MOST.

Quelle revendication ?

A cotisation égale, remboursement égal.

A nous, POLE MOST, de proposer un guide de bonnes pratiques intégrant les données actuelles de la science permettant une optimisation des dépenses de santé.

Par quel moyen y parvenir ?

La politisation d'un problème de santé publique, la vaccination contre la grippe A H1N1v, a avantageusement permis de porter le débat sur le libre choix thérapeutique.

Ce libre choix, qui s'est pleinement exprimé à cette occasion, ne pourra plus jamais être remis en question sous peine de sanction politique.



4) QUATRE DEFIS POUR LES MOST (5)

4 – L'ACCES AUX SOINS MOST POUR TOUS

Qu'est ce qui l'en empêche ?

Il faut tout d'abord former des médecins MOST et ensuite trouver les moyens de financer ces soins MOST.

Le libre accès aux soins MOST pour tous dépend donc de deux problématiques : la démographie médicale et le remboursement des prescriptions.

Comment favoriser la démographie médicale MOST ?

La démographie médicale dépend de la survie de l'entreprise médicale : il faut ouvrir le chantier de la consultation longue et du tarif horaire.

Les complémentaires de santé avec qui nous travaillons sont sur le point de proposer une solution pour les Assises dans un contrat de santé dédié.

Et pour le remboursement des prescriptions ?

Le remboursement des prescriptions concerne les acheteurs de soins.

Des contacts poussés ont été pris avec les complémentaires de santé et nous sommes à la veille de le proposer pour les Assises dans ce contrat de santé dédié.

Mais les caisses de Sécurité Sociale devraient assurer leur mission car les patients MOST cotisent autant que les autres citoyens : à cotisation égale, remboursement égal.



RENDEZ VOUS LE 10 AVRIL 2010

POUR LES 2èmes ASSISES MOST
Dans les grands amphithéâtres de
la Faculté de Médecine de La Pitié Salpêtrière

PROGRAMME

- 9h00 • Discours d'ouverture et objectifs de la journée**
- 9h30 • Intervention : Maître Hervé de FONTMICHEL, Avocat, Correspondant de l'Institut de France**
- 9h50 • Table ronde : Préservation des moyens thérapeutiques (homéo, phyto, produits de mésothérapie)**
- 10h30 • Table ronde : L'accès aux soins MOST : le remboursement des actes et des prescriptions**
- 11h10 • Pause - Visite des exposants**
- 11h30 • Intervention : Professeur Michel PERRIGOT**
- 11h50 • Table ronde : LQM (Label Qualité MOST) et PRIM (PRix Initiative Most)**
- 12h30 • Déjeuner et échanges libres patients-médecins**
- 14h00 • Table ronde : La reconnaissance de la compétence du patient**
- 14h40 • Intervention : Docteur Alain HORVILLEUR**
- 15h00 • Table ronde : FMI – FMC – EPP – DPC : un collège MOST à constituer**
- 15h40 • Intervention : Dr Max TETAU**
- 16h00 • Pause - Visite des exposants**
- 16h20 • Table ronde : La représentation des MOST**
- 17h00 • Intervention : Histoire d'eau : Docteur Patrice HALIMI**
- 17h20 • Clôture de la journée**

www.polemost.fr